

Élections TPE du 22 mars au 6 avril

Salarié·es des très petites assos votez pour vos représentant·e·s

Union
syndicale
Solidaires

DES ÉLECTIONS ?

Salarié·es des Très Petites Associations ou Entreprises (moins de 11 salarié·es), nous sommes appelé·es à voter du 22 mars au 6 avril 2021 aux élections TPE.

Nous représentons 20 % des salarié·es en France, mais nous n'avons pas de représentant·es du personnel dans nos associations ou entreprises. Voter pour le syndicat qui nous représente le mieux et pour des personnes qui défendent nos droits n'est possible que dans le cadre des élections TPE/TPA.

Même engagé·e

Même dans une
petite association

Même si je défends
les droits des autres

Même si j'aime
bien mon travail

Même si mes
employeurs
sont bénévoles

**J'ai des droits.
Je vote Solidaires**

VOTER SOLIDAIRES

- Pour négocier de meilleures conventions collectives, c'est-à-dire un ensemble de droits qui s'applique à tout·es les salarié·es d'une branche professionnelle : Animation - Eclat, Sport, Atelier et Chantiers d'Insertion, Centres Sociaux, Organismes de formation...Votez, nous avons besoin de vous pour réellement peser dans les négociations !
- Pour faire respecter nos droits aux Prud'hommes. Les défenseur·euses prud'hommaux qui vous défendront en cas de conflit au travail, sont désigné·es en fonction du résultat des élections professionnelles. Quand nos droits n'ont pas été respectés, quand on est licencié·es sans cause réelle et sérieuse, poussé·es à la démission, ou pour toute autre situation de conflit les conseiller·es du salarié de Solidaires ne lâchent rien !
- Ces élections permettent aussi d'élire des représentants au sein de Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI) : leur rôle est consultatif mais nos représentants porteront notre voix.

Quand je dis que je travaille dans une chouette asso, on me dit « t'as de la chance ». Quand on me demande tout ce que j'y fais, c'est plutôt « j'aimerais pas être à ta place... »

PAS DE PETITS DROITS DANS LES PETITES ASSO !

Notre travail est fondamental pour la société mais il est peu reconnu. Dans une petite association, nous cumulons pour beaucoup contrats précaires, temps partiels imposés, salaires bas, travail le soir et le week-end. Notre employeur ne respecte pas toujours le droit du travail, comme quand il nous appelle à faire des heures bénévolement. Seules, il nous est difficile de négocier des conditions de travail satisfaisantes (proximité ou empathie pour l'employeur, peur pour la survie de l'association...).

Un syndicat fort est une arme pour lutter contre la baisse des financements associatifs et la mise en concurrence des associations. Stop à la précarité !

Au sein des conventions collectives et par notre action syndicale nous pouvons négocier des droits égaux et justes pour tou·tes. Cela empêche nos employeurs d'accepter de rogner sur nos salaires et nos droits pour gagner un appel à projet. Et cela oblige les financeurs à subventionner de manière correcte les services que nous rendons à la société !

L'argent existe : l'évasion fiscale représente à elle seule 60 à 80 milliards d'€. C'est plus que l'ensemble des ressources d'origine publique des assos (commandes publiques et subventions).



Pour plus d'infos :

- Connaître ses droits
- En savoir + sur les élections TPE
- Les revendications de Solidaires par branche...

onadesdroits.solidaires.org

ASSO
ACTION DES SALARIÉ·E·S
DU SECTEUR ASSOCIATIF

fait partie de

Union
syndicale
Solidaires

LES REVENDICATIONS D'ASSO

- Des conventions collectives de qualité obligatoires pour toutes les associations.
- Renforcement du droit à la formation.
- Des instances de représentation du personnel pour toutes les tailles d'associations, avec droit de vote pour les salarié·es précaires.
- Des subventions pluriannuelles pour pérenniser les emplois. Des CDI pour toutes et tous : le CDD doit être une exception.
- Transformation des contrats dérogatoires (Contrat d'Engagement Educatif, Services civiques) en contrat de travail normal avec tous les droits sociaux.
- Une revalorisation des salaires, dans les associations et ailleurs : 1700€ net minimum pour un temps plein soit le revenu médian français.

**Uni-es, solidaires, nous
pouvons avoir de
meilleures conditions
de travail pour tout-es !**

Pour nous rencontrer, être accompagné·es en cas de soucis au travail, se former, créer du collectif : contactez-nous !

Asso Solidaires :

syndicat.asso38@gresille.org

Solidaires Isère :

solidaires.isere@orange.fr

tel.: 06 72 32 77 09

3, rue Federico Garcia Lorca

38 100 Grenoble

Plus d'infos : www.solidaires-isere.fr